

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

**COMMUNE D'ÉPANNES**

**Extrait du registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal**

L'an deux mil quinze, le 2 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs AUGEREAU – BAUDU – BEAUFILS – BRULÉ – LEDET - MOUSSEAU -- PONTET- BAUDOUIN – Mmes GUIGNARD – BERNOLE

Absents : Mrs POGUT- ROULIN- Mmes BLANVILLAIN –  
Mme BOUBET donne pouvoir à Mme GUIGNARD  
Mme GALLOPIN donne pouvoir à Mr MOUSSEAU  
M. Emmanuel BRULÉ a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
présents : 11

Date de Convocation : Le 26 janvier 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour

**Approbation du dernier compte rendu**

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 5 janvier 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Schéma de mutualisation D.4.02.2015**

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 5211-39-1,

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce rapport appelé « Schéma de mutualisation » est pour la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment un partage de compétence et de savoir-faire.

Un travail de concertation, grâce à la participation du comité technique et de pilotage composé d'élus et de techniciens associant les communes, a permis la rédaction d'un premier

projet de Schéma qui a été proposé à plusieurs reprises en Bureau d'Agglomération et en Conférence des Maires de la CAN.

Ce projet est une première étape, des adaptations seront nécessaires.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseil municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors du conseil d'agglomération du 16 mars 2015.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis (Favorable/Défavorable) au Schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Considérant les délais d'instruction très courts imposés par la loi, rendant quasi-impossible les travaux préparatoires demandés, à savoir notamment la mesure de l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement et après discussion, les membres présents émettent, à l'unanimité, un avis défavorable au Schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

#### **Régime indemnitaire communal D.1.02.2015 D.02.02.2015 D.03.02.2015**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la mairie accueille l'agence postale communale dans ses locaux. Cette activité entraîne un surcroît de travail pour les 2 agents en poste.

Tous les mois la commune perçoit des indemnités compensatrices liées à l'agence postale.

Les membres présents décident de reverser 1/3 de cette indemnité aux 2 agents administratifs en charge de cette activité par l'application pour l'un d'une indemnité d'exercice des missions préfecture portée à un coefficient multiplicateur de 2.1 versée mensuellement et pour l'autre, du régime indemnitaire du grade des adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe au coefficient multiplicateur de 7.5.

Par ailleurs, il est décidé de procéder à l'augmentation du régime indemnitaire du grade des agents spécialisés des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe et de passer le coefficient multiplicateur à 4 pour l'agent en poste à l'école occupant ce grade et participant aux activités périscolaires.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ces nouveaux coefficients d'attribution. Des arrêtés individuels seront notifiés aux agents concernés.

#### **Elections départementales des 22 et 29 mars 2015**

En mars vont avoir lieu les élections départementales. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir s'inscrire sur le planning des permanences afin d'assurer la tenue du bureau de vote.

Les permanences débuteront dès 8h00 et se termineront à 18h00. Chaque permanence doit compter 3 élus pour une durée de 1h30.

### **Questions diverses :**

#### **Culture**

Le 11 février prochain aura lieu un spectacle proposé par le syndicat du Marais Poitevin. Une séance à 10h30 sera organisée pour les enfants de l'école d'Epannes et une séance gratuite et ouverte à tous est prévue à 18h00.

Des affiches vont être collées dans la commune afin d'en informer la population.

Les intervenants seront pris en charge par la commune pour ce qui est de la restauration (des repas leur seront servis au foyer logement) et pour la nuit du 10 au 11 février (des chambres leurs ont été réservées au Fast Hôtel à Bessines).

Le 21 mars prochain aura lieu à Epannes le spectacle de clôture « du printemps de la poésie ».

#### **Budget 2015**

La commission finances va se réunir les 16 et 26 février prochains en vue de préparer les budgets 2015.

#### **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le 7 mars prochain à la salle socio-culturelle avec une partie animation musicale.

Des invitations vont être distribuées prochainement aux personnes concernées. Pour les conjoints (des personnes invitées) ayant moins de 65 ans, une participation de 9€ sera demandée.

Les conseillers se chargeront du service et seront disponibles pour aller chercher les personnes ne pouvant se véhiculer seules.

#### **Problème de voisinage**

Monsieur le Maire nous informe d'un problème de voisinage rue des écoles. Les services de la gendarmerie, alertés par le voisinage, suggèrent à Monsieur le Maire de faire appel à un conciliateur de justice afin de régler cette situation, qui occasionne des gênes pour les habitants de cette partie de rue.

#### **Projet boulangerie**

Denis MOUSSEAU a rencontré avec certains élus, les instances publiques (Conseil Général, Chambre des métiers, fédération des boulangers, CAN, CAUE) concernant le projet communal de la future boulangerie. Des subventions à hauteur de 80% peuvent nous être allouées si tous contributeurs potentiels se positionnent favorablement.

La CAUE va mandater des architectes afin de nous proposer des plans et devis.

### **Voirie communale**

Une entreprise d'égavage est venue courant janvier réaliser l'entretien des haies des « Jardins de Ribray ». Denis MOUSSEAU a suivi l'entreprise en charge de ces travaux.

### **Cantine scolaire et repas au Foyer Logement**

Il a été décidé de lancer un appel d'offre concernant la restauration scolaire et les repas servis au Foyer Logement. En effet la convention avec Restoria (prestataire scolaire) s'arrêtant au 5 juillet 2015, faire appel à un même prestataire pour la restauration scolaire et les repas servis au Foyer Logement peut peut-être faire réaliser des économies d'échelle intéressantes.

Le contrat API (prestataire au foyer logement) s'arrêtant au 1<sup>er</sup> juillet 2015 il faut s'en occuper dès à présent, et réunir la commission d'appel d'offre avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

### **Raccordement du tout à l'égout**

La prochaine newsletter va rappeler aux habitants d'Épannes de remettre à l'identique les voies et chaussées après travaux de raccordement. En effet suite à ces travaux certains propriétaires ne rebouchent pas correctement les trous créés par ce raccordement ce qui entraînent des détériorations de chaussées.

### **Ecole**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 12 mars.

Concernant les activités périscolaires, Anne BERNOLE a rencontré Mr DUPEUX Yvan qui propose bénévolement des activités sur le thème des maquettes de bateaux. L'idée est très intéressante mais ne peut concerner qu'une dizaine d'enfants (4 séances de 1h) : ces derniers vont apprendre à réaliser des maquettes de bateaux. Anne BERNOLE doit se rapprocher d'Annabelle CHAIGNEAU (directrice GPA) et de Monsieur DUPEUX pour finaliser ce projet.

La séance est levée à 23h30

Prochaine réunion de conseil : lundi 2 mars 2015 à 20h30.

